

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****COMPTE RENDU de la séance ordinaire du 26 juillet 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six juillet, à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu inhabituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes à titre exceptionnel, afin de respecter les mesures barrières impliquées par la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Julie CODRON,
- Marilyne MORIN,
- Jean-François COURTY,
- Gérard PERROT,
- Samuel CHARA,
- Laetitia GAUGUIN.

ABSENTS EXCUSES :

- Coralie CONCHAUDRON, donne pouvoir à Julie CODRON,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON, donne pouvoir à Danielle MAILLARD,
- Romain BROQUET.

Date de la convocation : 21 juillet 2021

Le nombre de conseillers présents étant de 7, ajouté d'2 pouvoir, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Laetitia GAUGUIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2021 :

- **Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2021.**

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
2. Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain.

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prise par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
180	09/07/2021	Fournitures élections	BRICOMARCHE	33,84 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 33,84 €.**

2. Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, avoir reçu un document de droit de préemption, « Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévue par le code de l'urbanisme », le 19 juillet par l'étude de Maitre FERRON, concernant un bien situé 12 rue l'école, parcelle cadastrée B 708 et appartenant à la BANQUE CIC EST, 67 000 STRASBOURRG.

Madame le maire explique avoir retourné le document complété et signé, par lettre recommandé le 22 juillet 2021 à l'étude de Maitre FERRON.

Madame le maire explique que le bien est proposé à la vente au prix de 9 000 €. Le droit de préemption urbain ne peut se faire que dans le respect d'une opération d'intérêt général. Toute décision de préemption doit être motivée. Madame le maire nous présente le projet suivant et nous demande d'apporter nos observations et rectifications.

La commune ne possède pas de de bâtiment permettant la réalisation d'un café-services et d'une salle multi-activités à destination de ses habitants La salles des fêtes d'une capacité d'accueil de 100 personnes, n'a pas de vocation à servir de salle d'activités, mais est conçue pour être louée pour des réceptions et des manifestations d'envergure.

Sur le terrain, située au centre du village et à proximité du terrain de loisirs, existe un chalet qui sera le point de départ d'une future construction pour la création d'un café-services, prévu dans le programme de l'Equipe Municipale et délibéré en Conseil Municipal du 05 juin 2020, et d'une salle multi-activités intergénérationnelle pouvant accueillir :

- Les cours d'informatique destinés à nos anciens et à nos ados et préados,
- L'aide aux démarches,
- Les cours de gym,
- Les aînés et ados pour leurs activités ludiques,
- Les associations pour leurs réunions.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés décide d'acquérir par voie de préemption, le bien située 12 rue l'école, parcelle cadastrée B 708, au prix de 5 000 € plus 4 000 € de frais d'agence.**

- **Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à notifié à Maitre FERRON la volonté de la commune d'exercer son droit de préemption urbain et autorise Madame le Maire à signer tous documents et à engager toutes dépenses relatives au bien préempté.**

Informations diverses :

- ✚ Point sur l'interconnexion Merry la Vallée-Sépeaux :
Modification de l'emplacement du poteau d'incendie de Maison Rouge.
Les travaux sont arrêtés pour congés du 7 au 23 aout.
- ✚ Travaux école :
 - Isolation à compter du vendredi 30 juillet ou lundi 2 aout
 - Pose des fenêtres à partir du 9 aout,
 - Enduit prévu à partir du mercredi 28 juillet, l'entreprise commencera par la façade du logement.Madame le Maire nous informe avoir reçu un devis pour un panneau thermique acoustique, d'un montant de 737.75€, pour isoler l'entrée de l'école du logement.
- ✚ La réfection de la toiture du cadastre par l'entreprise LENOBLE est finie et réglée.
- ✚ Pour le repas des anciens, à voir si nous organisons le repas des aînés cette année en respectant les règles et les contraintes sanitaires ou offrons un colis à chaque personne, comme l'année passée.
- ✚ Concernant le Noël des enfants, l'Avenir des Ormes ne pouvant pas organiser le Noël des enfants cette année, nous renouvelerons l'achat de carte cadeau pour les enfants et les adolescents de notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

Aux ORMES, le 26 juillet 2021

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD

